

d'alors, Mgr Casanelli d'Istria, voyant dans cette mesure une *diminutio capitis*, et très soucieux, au moins c'est ce qui apparaît de l'ensemble des faits, du prestige de son siège d'Ajaccio, refusa énergiquement. Ni Rome ni Paris ne crurent alors passer sur son obstination. Quant en 1869 mourut Mgr Cassanelli d'Istria, le concile d'une part, la guerre qui le suivit de l'autre, le changement de gouvernement en France firent oublier ces pourparlers, que la République aurait d'ailleurs probablement refusé de continuer.

— Or ce qui n'a pu être fait durant le concordat va l'être maintenant que celui-ci est brisé. Dans la position consistoriale en effet nous lisons que le nouvel évêque d'Ajaccio, Mgr de Santi, n'est nommé que sous la réserve d'une nouvelle circonscription de son diocèse, ce qui veut dire que le pape se réserve de le diviser. Dans quel sens se fera cette division ? On l'ignore, toutefois il est assez probable qu'on adoptera le projet déjà étudié sous Mgr Cassanelli d'Istria. Ajaccio restera avec la partie ouest de l'île ; et un nouvel évêché, dont le siège serait à Bastia, prendrait la partie est.

— A Rome deux églises s'en vont et une se rouvre. L'église de San Nicola *in Arcione*, qui se trouve près de l'entrée du tunnel qui traverse le Quirinal, a été achetée par la ville qui va la démolir pour agrandir la place à un endroit où l'abondance du transit l'exige impérieusement. Cette solution était d'ailleurs attendue depuis quelque temps ; maintenant que la ville s'est mise d'accord avec la confrérie des Ames du Purgatoire, elle est définitive.

— L'autre église que l'on va démolir est celle de Sainte-Rita-de-Cascia aux pied du Capitole, et qui est englobée dans le périmètre du monument de Victor-Emmanuel. C'était l'ancienne église appelée au moyen-âge Saint-Blaise-des-marches. Mais les restaurations successives a vaient complètement altéré